



**Monsieur Vincent PEILLON**  
**Ministre de l'Éducation**  
**Nationale**  
**110 rue de Grenelle**  
**75357 Paris 07 SP**

Paris, 5 décembre 2013

Monsieur le Ministre,

Le 8 novembre, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel vous a sollicité pour la nécessaire remise à plat des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle.

Même si nos organisations syndicales se félicitent qu'enfin des discussions aient lieu, les deux réunions auxquelles elles ont participé n'ont pas permis de trouver un consensus sur les mesures à apporter pour "simplifier les CCF", ce qui est votre objectif. Elles ont néanmoins permis de montrer que l'ensemble des organisations rejettent les propositions initiales faites par la DGESCO notamment celle d'introduire de l'évaluation en cours d'année en lieu et place d'une partie du CCF. Nous pensons que la réintroduction d'épreuves ponctuelles terminales reste une piste pertinente qui permettrait à la fois de garantir la qualité des diplômes, de redonner du temps d'enseignement aux élèves et qui donnerait un signal positif aux enseignant-es en terme d'amélioration des conditions de travail. Cette solution aurait aussi l'avantage d'être facile à mettre en œuvre et donc de répondre rapidement aux difficultés dues à la généralisation des CCF.

Persuadée que la réflexion autour de la question de la simplification du CCF doit être menée avec l'ensemble des acteurs de terrains, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel, réunie une nouvelle fois le lundi 2 décembre, vous demande d'organiser dans les établissements une consultation de l'ensemble de la profession sur les difficultés qu'impliquent la généralisation des CCF. Celles-ci portent aussi bien sur les conditions de travail des enseignant-es que sur les difficultés d'apprentissage des élèves. Il nous semble important que tous puissent faire des propositions d'amélioration pour en finir avec ces « usines à gaz » qui désorganisent les établissements.

Nous vous rappelons que nos organisations sont très attachées au maintien du caractère national des diplômes délivrés aux élèves de la voie professionnelle et aussi qu'il serait impératif d'accompagner les enseignant-es dans le cas où les changements envisagés modifieraient encore leurs pratiques professionnelles en mettant en place les formations nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation.

Nous restons à votre disposition, pour vous exprimer les fondements de nos requêtes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

**CGT Educ'action, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FIDL**